

HISTOIRE DU CANADA.

ment il y avait des difficultés à vaincre : les indigènes étaient très mobiles dans leurs mouvements et dans leurs dispositions, et furent parfois extrêmement menaçants ; mais on n'avait pas encore le désir de coloniser. Le sentiment des aventuriers était que la colonisation empêcherait, plutôt qu'elle ne favoriserait le commerce. Ils n'avaient pas en vue d'élever d'heureuses demeures à des colons paisibles ; ni d'établir une société se développant sous de justes lois et demandant à ses gouverneurs un certain sentiment de responsabilité ; ils ne pensaient qu'à établir des stations commerciales fermées au monde entier, excepté à eux. On ne désirait pas la manifestation de l'opinion publique qui, même dans les états arriérés, se développe infailliblement avec la population ; il ne peut y avoir rien de commun entre elle et le monopole.

La colonie de Champlain comprit d'abord une trentaine de personnes. Vingt ans après, elle dépassait à peine la centaine, quand un événement se produisit. Charles Ier d'Angleterre avait fait la guerre à la France, et envoyé à La Rochelle une expédition qui n'aboutit qu'à un désastre. Mais, entre autres choses, il avait accordé à David Kirke des lettres de marque l'autorisant à attaquer les possessions françaises du Canada. Ayant organisé une petite flotte de corsaires, celui-ci, pour son premier exploit, captura, au commencement de 1628, dans l'embouchure du Saint-Laurent, une flotte de 18 vaisseaux qui transportaient un certain nombre de nouveaux colons dans la colonie, ainsi qu'une quantité de provisions, de marchandises et de munitions dont on avait grandement besoin et qu'on attendait avec anxiété à Québec. Il arriva que, juste à ce moment, le cardinal Richelieu, le grand ministre de Louis XIII, ému par les représentations de Champlain sur l'état misérable et l'avenir du Canada, et sur le peu de confiance qu'on pouvait avoir dans les efforts que pourraient faire de simples spéculateurs pour développer la colonie, se décida à prendre lui-même en main les intérêts de celle-ci. Le plan auquel il s'arrêta fut de créer une compagnie sur une base beaucoup plus étendue que celle sur laquelle avaient été établies les compagnies précédentes. Cette compagnie devait comprendre des personnes de haut rang, et agissant sous sa propre autorité. C'est ainsi que fut formée la Compagnie de la Nouvelle-France, plus généralement connue sous le nom de Compagnie des Cent-Associés. L'édit la constituant commençait, pour citer un écrivain contemporain, par "exposer en termes énergiques que toutes les associations commerciales précédentes avaient lamentablement failli à l'accomplissement de leurs engagements en matière de colonisation ; et que les nouveaux associés étaient, en vertu de leur charte, obligés, de la manière la plus formelle et la plus positive, de transporter chaque année dans la colonie, à partir du commencement de 1628, de deux à trois cents colons sérieux et d'y envoyer, pendant les quinze années suivantes, au moins 4,000 personnes des deux sexes." La charte contenait d'autres clauses utiles, y compris celle qui pourvoyait à l'entretien d'un clergé suffisant pour répondre aux besoins spirituels des colons et des indigènes. L'accomplissement de ces conditions donnait aux Associés la souveraineté absolue, sous l'autorité du Roi de France, de toutes les possessions françaises situées entre la Floride et les régions arctiques et, s'étendant depuis Terre-Neuve, aussi loin dans l'ouest qu'ils pourraient prendre possession du pays.